

Compte rendu de l'Assemblée Plénière de la CEF du 28 au 31 mars 2023

+ Hervé GIRAUD archevêque de Sens-Auxerre

Comme chaque année depuis 2019, je vous propose un **compte rendu de l'assemblée plénière des évêques** à Lourdes, « *assemblée qui avait une odeur de printemps* » selon l'expression très enthousiaste de Mgr Eric de Moulins-Beaufort. Nous étions une **centaine** d'évêques. Le climat était aussi d'une « sérénité discrète », d'après le même président de la Conférence des Évêques de France (CEF).

Eric de Moulins-Beaufort a donc ouvert cette assemblée dans le contexte que nous connaissons : convention autour de la fin de vie, réforme des retraites sur fond d'état alarmant du tissu social, sans oublier la guerre en Ukraine ou la confrontation entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Nous avons donc commencé par publier un **texte sur la fin de vie** : « *L'aide active à vivre, un engagement de fraternité* ». Il redit notre opposition évidente à l'euthanasie comme au suicide assisté « *et notre vigilance face à des projets qui infléchiraient gravement tout le dispositif de santé de notre pays* ». « *Nous sommes convaincus que notre pays peut mieux faire pour aider tous et chacun à vivre.* » « *Nous tenons à saluer le développement encore insuffisant mais significatif des soins palliatifs. (...) Une véritable dynamique palliative, faite d'attention à chaque personne dans son unité et avec son entourage, contribue notablement à l'humanité de notre société.* » « *Le débat sur le « suicide assisté » pose aussi la question globale de notre engagement collectif pour la prévention du suicide.* » « *Notre époque est marquée par un mélange de négation de la mort et de fascination pour la mort : comment mieux assumer socialement le terme naturel de l'existence terrestre ?* »

Ainsi ouverte, l'assemblée plénière était réunie pour aborder **deux** grands et lourds **dossiers** : les groupes de travail post-Ciase et la **réforme des structures** de la CEF.

Le premier grand dossier consistait donc à recevoir et à travailler ensemble les 60 propositions **des neuf groupes de travail** (post-Ciase) dont nous avons décidé la constitution lors de notre assemblée de novembre 2021. Une centaine de personnes, dont une victime par groupe, avaient accepté de travailler ces sujets. L'essentiel était de **réformer** nos fonctionnements. Il faudra du temps pour tout mettre en œuvre. Tout en sachant qu'une « maison sûre » ne pourra l'être plus que ne l'a été le groupe des « Douze », nous sommes **passés aux décisions**. Elles ont été résumées comme suit lors du discours de clôture du président de la CEF.

1 - Le partage de bonnes pratiques devant des cas signalés

Nous allons « *poursuivre l'harmonisation des procédures mises en œuvre dans les diocèses, en matière de signalement et de communication personnalisée aux personnes victimes... et d'appels aux éventuelles victimes lorsqu'il y a lieu.* » Le travail et le fonctionnement des **cellules d'accueil et d'écoute** sera aussi harmonisé et nous leur demanderons de travailler les analyses proposées et de voir comment les appliquer. Après avoir publié en janvier 2022 un **référentiel** pour ces cellules, la CEF a prévu un **audit**. Dans le même temps, nous sommes invités à une **pastorale des personnes victimes** « *afin que celles-ci trouvent toute leur place dans nos communautés ecclésiales.* »

2 - La confession et l'accompagnement spirituel en tant qu'ils ont été des lieux d'abus

« *Concernant la confession et l'accompagnement spirituel, nous demandons aux conseils presbytéraux de travailler non seulement les propositions faites mais aussi l'analyse qui y conduit. Car c'est avec les prêtres et à travers eux que nous pourrions réellement mettre*

en œuvre les propositions qui nous sont faites. » Il nous faudra adopter « une charte nationale de l'accompagnement spirituel, travailler au respect du cadre du sacrement de la réconciliation, fortifier régulièrement les compétences des confesseurs, approfondir la formation des fidèles en vue de mieux vivre la célébration du sacrement, mettre en place une pénitencerie diocésaine ou interdiocésaine pour mener à bien ces tâches nouvelles... »

3 - l'accompagnement des prêtres, religieux, religieuses, mis en cause

Concernant l'accompagnement des mis en cause nous avons notamment souligné que l'évêque ne doit pas être isolé « *ni pour décider aux différentes étapes du processus depuis la première plainte, ni dans la relation avec le prêtre ou la personne mise en cause* ». « *Il est capital de ne pas laisser l'auteur de violences sexuelles seul.* »

4 - le discernement vocationnel et la formation des futurs prêtres

Concernant le discernement vocationnel et la formation des futurs prêtres, ce sont les équipes responsables des Séminaires en France qui devront se les approprier progressivement.

5 - l'accompagnement du ministère des évêques

Quant à l'accompagnement du ministère des évêques, nous nous sommes prononcés sur le principe de visites régulières faites à chacun de nous, sur la rencontre individuelle et régulière des prêtres du diocèse, et sur la diversité dans la composition de nos conseils. C'est déjà le cas à Sens-Auxerre avec 1/3 de laïques (deux femmes), deux prêtres et un diacre. C'est aussi le cas à la Mission de France avec 3 femmes, 3 prêtres et un diacre.

6 - l'accompagnement du ministère des prêtres

Concernant l'accompagnement du ministère du prêtre, nous avons décidé de « *remettre ce rapport aux conseils presbytéraux, en les invitant à le travailler. Elles ne porteront les fruits espérés que si les prêtres les reçoivent ou les désirent, les intègrent dans leur auto-compréhension et s'en servent comme des aides pour leur croissance.* » À ce propos, je signale un article que je viens d'écrire sur « Être autrement prêtres aujourd'hui », article qui paraîtra ce mois-ci (Revue Prêtres diocésains).

7 - la manière d'associer les fidèles laïcs aux travaux de la Conférence des évêques

Pour ce qui concerne l'association de fidèles laïcs aux travaux de la Conférence, les propositions faites avaient été intégrées dans le scénario de transformation des structures de la Conférence des évêques. J'y reviendrai. Notez déjà qu'il y aura désormais une **assemblée plénière de style synodal tous les trois ans.**

8 - l'analyse des causes des violences sexuelles au sein de l'Église

Les propositions d'analyse des causes des violences sexuelles dans l'Église ont suscité beaucoup de discussions. Elles rejoignent deux chantiers qui avaient déjà été ouverts : un sur les **ministères laïcs** et l'autre entre des théologiens « *sur le ministère sacerdotal et les exigences éthiques du célibat, sur l'instrumentalisation possible des Écritures et la juste interprétation, sur la morale sexuelle et l'anthropologie chrétiennes, sur la distinction du pouvoir d'ordre et du pouvoir de juridiction.* » (NB : on ne forme plus d'exégètes en France !)

9 - les moyens de vigilance et de contrôle des associations de fidèles menant la vie commune

L'ensemble des propositions qui nous ont été faites concernant la vigilance sur les associations de fidèles menant la vie commune, ont paru utiles et ajustées. « *Notre devoir est*

*de respecter le **droit d'association des fidèles**, notamment des fidèles laïcs, ... et de ne pas «contrister l'Esprit-Saint», mais notre devoir est aussi de tirer les leçons des drames désormais connus et de prendre les moyens d'accompagnement et de **vigilance** nécessaires. Tout ce qui nous est proposé nous paraît sage. »*

La prise en compte des suggestions des groupes appelle surtout à **mettre d'autres au travail** (et non pas à « renvoyer à d'autres » comme on l'a écrit parfois... ce qui est une preuve par l'absurde que l'évêque ne gouverne pas seul !). Pour certaines propositions, nous avons chargé le **Conseil pour la prévention et la lutte contre la pédophilie** et le **Service national de la protection des mineurs** de nous aider.

Comme responsable de l'**Instance nationale indépendante de reconnaissance et de réparation** (INIRR), Mme Marie Derain de Vaucresson nous a fait part de l'état de ses travaux. 1198 victimes se sont adressées à l'INIRR : 62 ans de moyenne d'âge ; 31 % de femmes et 69 % d'hommes ; 457 accompagnées ; 237 demandes de réparation au 29 mars 2023 dont 226 avec volet financier. Les victimes remercient très souvent l'INIRR. Mais le travail reste lourd. Des victimes sont en grande souffrance. Le délai d'attente est d'un an. Une lettre mensuelle est envoyée aux victimes. La présidente constate la qualité de l'accueil des évêques et des cellules d'écoute. Marie Derain attire l'attention sur les paroles et **redites** qui réactivent leur traumatisme. Il faut aussi admettre le caractère « irréparable » de certaines situations. Cependant elle constate que 90% des personnes sont satisfaites. Elle déplore certaines manipulations de personnes victimes par des collectifs qui « s'étripent entre eux ». En se projetant en 2030, on espère que les cas auront été majoritairement réglés et que la prévention aura été mise en route. Des thèses de recherche seront soutenues. Quant à l'indemnisation des majeurs sous emprise, un rapport sera rendu en juin 2023.

À propos du financement du **fonds SELAM** (abondé à hauteur de 19,5 M€ par 94 diocèses) M. Gilles Vermot-Desroche nous a fait savoir que chaque victime reçoit en moyenne 38K€. L'Assemblée plénière a approuvé l'appel à contribution des diocèses avec indication du montant attendu calculé selon la recommandation du Conseil financier et l'appel à la contribution libre de tous les organismes catholiques (Enseignement catholique, mouvements, associations de fidèles...) sans appel direct aux fidèles. La démarche reste celle de la justice, de la mémoire, de la réparation et de la prévention.

Le deuxième grand dossier portait sur la **réforme des structures de la Conférence des évêques** en raison des contraintes budgétaires mais aussi pour l'efficacité de la mission.

Cette réforme consiste d'abord à **supprimer les conseils et les services nationaux**. *« Tout cela sera remplacé par une organisation en **trois pôles missionnaires** : Annonce de la foi, Dialogue Bien Commun et Solidarité, Acteurs de l'Église, et **trois pôles supports** : Affaires temporelles, Communication, Affaires institutionnelles et internationales. Chaque pôle sera animé par une instance d'orientation et de suivi composée d'un évêque élu par l'assemblée, d'un secrétaire général adjoint coordinateur, et de cinq évêques dont un ou deux membres du conseil permanent et cinq personnes de différents états de vie appelées par le président de l'instance. »*

Cette réforme concerne ensuite le **conseil permanent** : il sera composé d'un **évêque élu de chaque province** élu par l'Assemblée plénière, soit seize évêques au total. Il y aura aussi un **secrétaire général**, des secrétaires généraux **adjoints** (coordinateurs de **pôles**).

« L'idée est que la vie des provinces comme l'actualité des pôles puissent monter facilement jusqu'au conseil permanent et que les décisions ou orientations de celui-ci puissent être mieux comprises dans chacune des provinces et dans chacun des pôles. Mais

l'instance décisionnaire de la Conférence demeure l'Assemblée plénière des évêques. Elle s'est enrichie d'une assemblée de style synodal tous les trois ans et de la possibilité d'assemblées plénières par visioconférences entre deux assemblées tenues à Lourdes si nécessaire. » Ainsi « la synodalité et la collégialité grandissent ensemble ».

Hormis ces deux grands dossiers nous avons abordé plus brièvement d'autres questions.

Le cardinal Jean-Marc Aveline a donné des informations sur la **rencontre méditerranéenne** qui aura lieu à Marseille du 18 au 24 septembre 2023. Le pape François, s'il est en bonne santé, viendra le 23 septembre ; finalement une messe est prévue au Stade vélodrome car « *ce serait une erreur pastorale de ne pas rencontrer le peuple* ».

Pour les **JMJ** les Français sont mobilisés : 25 000 inscrits, moyenne de 21 ans, on peut encore s'inscrire jusqu'à mi-juin. Les catéchèses s'appellent désormais « Rise up. » Il y a besoin de 1000 Français volontaires (400 actuellement).

En ce qui concerne la présence de l'Église aux **Jeux olympiques** et paralympiques (26 juillet au 11 août 2024) à Paris, l'accent sera mis sur l'hospitalité. Des délégations seront à accueillir dans l'Yonne et il nous faudra nommer un délégué diocésain pour ces JO. Il serait bon de mobiliser les jeunes après les JMJ de 2023 pour les JO « Holy Games » : JMJ'O.

En ce qui concerne le **synode romain**, nous avons élu 4 évêques et 2 suppléants. Il s'agit de vivre une synodalité délibérative et contemplative. Nous avons partagé sur le rôle de ces délégués : attention aux petits, écoute des signaux faibles, sens de la communion, dire la spécificité de l'Europe (liberté de conscience), la place des femmes.

La démarche **Kerygma** a pour but de renouveler l'élan missionnaire et de partager nos expériences, de faire évoluer nos pratiques, de discerner ensemble, et de faire une relecture kérygmatisée de nos pratiques pastorales.

Prenant en compte la réalité d'une pauvreté qui se développe, un bref texte a été voté par les évêques pour préciser la collaboration Évêques – **Secours catholique**, dans une concertation mutuelle.

Le Conseil permanent prépare une déclaration sur la **réforme des retraites**, sur la solidarité entre les générations et l'humanisation du travail.

Dans la continuité des attentions à porter à des dérives, l'Église en France met en place une sorte de carte d'identité donnant accès au **celebret**. En présentant cette carte, le clerc, responsable d'un sanctuaire par exemple, peut vérifier notre capacité de célébrer.

Comme pour chaque assemblée, il nous a fallu faire un point financier et administratif, d'autant plus que la Loi CRPR (du 24 août 2021, qui modifie la loi de 1905 et nous conduit à adopter de nouveaux statuts d'association diocésaine) sera à appliquer en juin prochain. Cette loi s'inscrit dans une logique de contrôle, certains parlent même de mise sous tutelle des cultes. Nous avons désormais l'obligation déclarative des dons (avec reçus ou de l'étranger), et l'obligation de déclaration de qualité culturelle. Sur ce plan financier, il peut être intéressant de noter que le personnel de la CEF représente 135 permanents (soit 106 ETP). Mais il faut aussi souligner que la situation financière de nos diocèses va devenir difficile car on constate partout le recul du nombre des donateurs. En 2030, 30 diocèses pourraient être en faillite. Il faudra donc veiller de plus en plus à nos effectifs et à l'immobilier.

Nous avons terminé cette assemblée en **élisant** des **présidents** de conseils et commissions. L'assemblée a aussi voté l'ouverture de la cause en vue d'une éventuelle béatification du **Cardinal Henri de Lubac** et la consultation en vue d'une éventuelle canonisation des victimes de la Révolution française Thomas Merle de Castillon et ses compagnons.